

Délibération n°
2023.013

Séance du 03/10/2023
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 9
- Excusés : 0
- Votants : 9

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**Mise en place d'une
charte du système
d'information**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 04/10/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 04/10/2023

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le trois octobre deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26 septembre 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, André CHASTAN, Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFFER, Lydie FERNANDES.

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu le règlement général européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, imposant notamment les obligations de réserve, de discrétion et de secret professionnel aux agents publics ;

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique ;

Vu le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018 fixant les règles à respecter en matière de protection des données personnelles ;

Considérant que les risques de sécurité informatique croissants, il est nécessaire de mettre en place différentes mesures destinées à sécuriser le système d'information et à protéger les données ;

Considérant la nécessité de la commune d'être en mesure de garantir un niveau de sécurité et de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques ;

Entendu le rapport du Président ;

Délibération n°
2023.013

Séance du 03/10/2023
N° ordre : 02

Suite n° 1

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de charte informatique, à compter du 3 octobre 2023, tel que joint en annexe.
- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 3 octobre 2023,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 04/10/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 04/10/2023

Accusé de réception en préfecture
019-261922900-20231003-CCAS_DL2023_13-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023